



Question orale du mardi 10 mars 2009-03-02

En date du 18 juin 2008, le CE avait répondu à mon interpellation concernant « Les coûts pour l'Etat des personnes surendettées ou comment l'Etat finance le petit crédit et autres dettes de consommation »

La question no. 5 était de savoir quand le CE allait-il enfin répondre au postulat de J. Zysiadis, déposé en mai 1999, qui demandait que le minimum vital de l'Office des poursuites soit au moins aligné sur celui de l'aide sociale. Cette mesure permettant de limiter le problème mentionné plus haut.

A cette question le CE répondait qu'il répondrait durant le deuxième semestre 2008.

Ma question est : quand le CE va-t-il enfin répondre à ce postulat ?

D'avance je remercie le CE pour sa réponse.

La Tour-de-Peilz, 3 mars 2009

O. Epars

hey  
VB